



Refus et menaces d'un officier de police de déposer plainte ds le

Par **JUSTICE1234**, le **12/11/2018** à **06:07**

Mon enfant adolescent mineur est victime d'une accusation et décision judiciaire (juge des enfants et procureur) pour un placement en foyer .
un autre mineur a usurpé l'identité de mon enfant ,a indiqué à la police qui l'a trouvé prostré sur la voie publique qu'il venait de fuguer de l'internat et a donné l'identité de mon enfant.
la veille de cet événement mon enfant interne ds un établissement privé financé par l'ASE a été tenu de rendre son portable alors que tous ses camarades disposaient de ce dernier malgré l'interdiction de ce dernier mais seul mon enfant devait le rendre au surveillant d'internat sans raison aucune.
Pour cela,il lui ont retiré le chargeur et le lendemain lui ont interdit de reprendre ses cours .
Des affaires lui ont été retirés et il est donc resté toute la journée ds le hall sans déjeuner jusqu'au soir .

Etant absente et à l'étranger,j'ai adressé un mail dès le matin un mail demandant aux responsables de le libérer après les cours pour lui permettre d'aller le lendemain à ses consultations médicales.
le personnel de l'établissement lui ont fait savoir qu'il n'ira nulle part,qu'on s'en foutait pas mal de l'autorisation de la mère et que de toutes façons il allait être exclu et placé ds un foyer .
Voyant qu'il était menacé et que même on se moquait de lui en le traitant de mongolien,celui ci a fait appel d'abord à l'ASE mais on lui répondit que ces derniers étaient absents à midi passée .
il téléphone alors et pour qu'on lui vienne en aide à la police,un officier lui fit part qu'il allait venir seulement lorsque celui ci arrive selon le personnel mon enfant ne le vit pas mais a su par le personnel qui lui firent part qu'il leur a foutu la honte et qu'ils allaient le foutre à la porte.
Après la sortie des derniers élèves de l'établissement mon enfant a su qu'il était exclu.
Il demande alors le motif et un écrit sur lequel est mentionnée l'expulsion déclarée par le personnel mais ils ont refusé de lui remettre.
Mon enfant est donc retourné le soir chez l'amie et voisine qui avait l'autorisation de le prendre en charge pendant mon absence et n'a donc repris ses cours qu'après quelques jours d'absences .
Encore une fois ,il entre à l'établissement fait même une évaluation en langue française et fut expulsé définitivement par le personnel et le directeur sans justificatif aucun.
je reçois alors un mail expliquant une insolence de mon enfant inventée de la part du personnel d'internat puis un écrit recommandé de la part du directeur pour expulsion définitive.
le jour même ou mon enfant a été empêché d'entrer en cours et laissé ds le hall,un autre mineur a été retrouvé prostré ds la rue et a indiqué avoir fugué de l'internat en donnant l'identité de mon enfant sans pièce d'identité et placé après ds un hôtel payé par l'ASE après qu'il eut été auditionné par le même officier qui m'a interdit de déposer plainte au tel et m'a même

menacée en m'indiquant que j'aurai à faire à ses officiers et au procureur si je me présentais à son commissariat pour((déposer ma plainte à la con)).

A mon arrivée de l'étranger ,j'ai été en compagnie de mon enfant au commissariat,nous avons questionné l'officier de l'accueil pour voir si mon enft était passé au commissariat comme indiqué par le personnel de l'établissement, le jour dont on m'a indiqué ,l'officier de l'accueil demande alors la pièce d'identité de mon enft et me fait savoir que non.

Peu après il entre et revient avec un officier et qd ce dernier entend le nom de mon enft ,il me dit qu'ils sont à sa recherche et qu'à présent c'est l'officier judiciaire qui allait se charger de le garder.

Mon enfant avant que ce dernier arrive est sorti à coté de la porte du commissariat.

l'officier qui a recueilli au départ soit disant mon enfant est donc sorti de suite pour attraper mon enft seulement mon fils se trouvant à coté de lui ,l'officier ne l'a pas reconnu et a alors demandé à son collègue ou était passé mon enft,celui ci sorti et lui montra.

l'officier a alors dit mais ce n'est pas du tout celui ci qu'on a récupéré,en vérifiant une seconde fois sur ordinateur on me fit savoir que la personne qui a usurpé l'identité de mon enft était bien inscrite et que celle ci n'a pas présenté de carte d'identité mais c'est le nom et prénom de mon enft qui y était à la seule différence que la date de naissance était différente.

De plus on m'a indiqué qu'un passant l'avait reconnu comme étant mon enft et a meme donné le nom et prénom de mon enft et que meme lorsque les deux officiers l'ont emmené à l'établissement ,le personnel l'a reconnu comme étant mon enft.

l'officier m'invite alors à partir mais j'ai refusé du fait que je n'avais aucun écrit qui confirme cela et qu'on ne m'autorisait pas à déposer plainte du fait de l'absence de l'officier qui a auditionné l'imposteur.

Un officier de la prévention est venu nous voir,a vu mon enft et a indiqué que ce n'était pas celui qui est venu au commissariat que l'imposteur était brun et petit contrairement à mon enft et m'a fait savoir que lui meme ne pouvait pas prendre notre plainte et que je ne pouvais déposer qu'une main courante.

ce que je fis seulement comme j'étais surprise de ce que j'ai apprise ,j'ai oublié de mentionner sur main courante que le personnel avait reconnu l'imposteur comme étant mon enft.

mon enft n'a jamais été au commissariat ,n'a jamais vu aucun officier ni insulté aucun d'entre eux.

Mon enft est exclu,doit etre placé et moi accusé d'etre une mère irresponsable meme par le père qui a été d'accord pour le placement de notre enft.

Pour votre information nous sommes en instance de divorce et mon enft est chez moi qt au père interdit de droit de visite par décision de justice.

Il dit que son enft lui a téléphoné par le biais du commissariat et lui a avoué avoir fugué et de venir le chercher alors que tout cela est faux et que mon enft n'a ni son n°de tel et ne l'a jamais contacté depuis 2012.

S'IL VOUS PLAÎT:

.A QUI DOIS JE DEMANDER QUE JUSTICE SOIT FAITE?

.OU IRAI JE DEPOSER PLAINTÉ POUR QU'UNE ENQUETE SOIT FAITE ET QUE L'IDENTITE DE CE MINEUR AINSI QUE CEUX QUI L'ONT POUSSE A FAIRE CELA SOIENT DEVOILES?

.QUI AIDERA ET DEFENDRA MON ENFT QUI EST DEPRIME ET MENACE DE COMMETTRE L'IRREPARABLE SI ON VENAIT A LE PLACER ALORS QU'IL N'A RIEN FAIT

ET A ETE HARCELE PAR LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT DONT LE DIRECTEUR A DIT A MON ENFT QUE LUI ET LE PERSONNEL SONT UNE FAMILLE ET QU'ILS SONT AU DESSUS DE LA LOI ET L'EDUCATION SI MON ENFT VENAIT A SE PLAINDRE LUI COMME SA MERE ILS NE FERAIENT RIEN DU FAIT QUE CE SOIT UN ETABLISSEMENT PRIVE.

-A CELUI OU CELLE QUI VOUDRA AIDER MON ENFT ,JE PREFERE VOUS DIRE QUE JE SUIS AU RSA ET A L'AIDE JURUDITIONNELLE POUR NE TROMPER PERSONNE.

Avec mes sincères et respectueux remerciements pour ceux ou celles qui voudront aider un enfant à ne plus souffrir d'injustice et pouvoir reprendre les bancs de l'école dont il a été privé et reste déscolarisé à ce jour.

Une maman malade et fragilisée qui vous implore de rendre justice et dignité à son unique enfant.

MILLE MERCI A VOUS QUI VIENDREZ EN AIDE A MON ENFANT EN PERDITION.

Par **youris**, le **12/11/2018** à **09:48**

bonjour,
vous indiquez en début de votre message qu'il y a eu une décision d'un juge pour enfants.
pour contester cette décision, vous devez faire appel si vous êtes encore dans les délais.
étant au RSA, vous devriez obtenir l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat pour cette procédure.
salutations

Par **JUSTICE1234**, le **12/11/2018** à **10:23**

Bonjour Youris!
Je vous remercie pour votre réponse.
J'ai justement déposé appel contre cette décision abusive,j'ai contacté une avocate qui m'a fait savoir qu'elle fera appel seulement elle m'a dit qu'il ne servirait à rien de déposer plainte et demander une enquete car ce sera lettre morte sans echo aucun.
Comment voulez vous que mon enfant ne soit pas destabilisé si des gens commettent de tels actes et soient impunis et qu'il n'y ait pas d'enquete pour chercher ces derniers et mettre fin à leurs machination.
Je veux savoir à qui m'adresser pour que cette affaire soit suivie et qu'enquete soit demandée pour trouver les instigateurs qui ont harcelé mon enfant et l'ont à la fois destabilisé et descolarisé.
Ce n'est pas JUSTE de détruire un adolescent et de s'acharner sur lui.
CES GENS QUI SE QUALIFIENT DE FAMILLE AU DESSUS DES LOIS SONT CAPABLES DE TOUT,FAUT LES ARRETER CAR ILS NE COMPTENT PAS S'ARRETER ,ILS SONT UNIS POUR LE MAL,C'EST CE QU'ILS VEULENT DIRE PAR FAMILLE.Ils ont fait du mal et continueront à en faire à d'autres enfants comme le mien.
OU EST LA JUSTICE??????????

SINCERES REMERCIEMENTS.